

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 14 AVRIL 2014

Présents : ROSNOBLET Patrick, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, ROCH Claire, DEVOS René, GILLIER Claudette, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, WALL Hélène, LEVET Pascale, BRAND Eric, UDRY Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, POUTEIL-NOBLE Béatrice, COHADE Mercedes, CARRIER Laurent, VIANDAZ Christophe, POURRAZ Fabrice.

Excusé : Monsieur DOLDO Dominique qui donne pouvoir à ROSNOBLET Patrick
Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le Compte-rendu de la séance précédente, puis pris connaissance des Déclarations d'intention d'aliéner et des décisions prises par le maire :

- Décision du Maire n° 2014-01 relative au marché public passé avec la société VIATECH pour la maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la toute de Saint-Pierre

Le Conseil municipal ; a ensuite :

1°) **Délégué** à Monsieur le Maire, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences suivantes :

- D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables dans la limite de 90 000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain défini par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire. Monsieur le Maire pourra se prononcer sur chacune des D.I.A qui lui seront transmises et exercer le droit de préemption sur les biens immobiliers concernés par les projets d'aménagement préalablement définis par le Conseil municipal. Il est précisé que

Monsieur le maire est autorisé, en vertu de l'article L213-3 du code de l'urbanisme, à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain.

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice en demande et en défense, devant les juridictions :
 - de l'ordre administratif (Tribunal administratif, Cours administrative d'appel et Conseil d'Etat) pour les référés, le contentieux de l'annulation, le contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle et de responsabilité administrative et le contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie,
 - civiles et pénales (Plainte avec constitution de partie civile, Tribunal d'instance, de grande instance, Cours d'appel et de cassation), chaque fois que cela s'avère nécessaire,
 - Conseil des Prud'hommes et Tribunal des affaires de sécurité sociale en cas de contentieux avec un agent sous contrat de droit privé,
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2°) **Créer** les commissions municipales permanentes suivantes :

Affaires scolaires et petite enfance
<u>Adjoint délégué</u> : Claire ROCH Dominique DOLDO Chantal DELAVENAY Gérard VILLIERS Pascale LEVET Marie-Hélène PAILLOUX

Associations, sports et salle polyvalente
<u>Adjoint délégué</u> : Dominique DOLDO Chantal DELAVENAY Pascale LEVET Mercedes COHADE Laurent CARRIER Fabrice POURRAZ

Animation et culture
<u>Adjoint délégué</u> : Chantal DELAVENAY Claire ROCH Gérard VILLIERS Hélène WALL Pascale LEVET Marie-Hélène PAILLOUX Béatrice POUTEIL-NOBLE

Environnement et développement durable
<u>Adjoint délégué</u> : Claire ROCH René DEVOS Claudette GILLIER Marcel ANTHONIOZ-BLANC Joelle TISSOT Hélène WALL Marie-Hélène PAILLOUX Christophe VIANDAZ

Finances et développement économique
<u>Adjoint délégué:</u> Dominique DOLDO
Chantal DELAVENAY Claire ROCH Gérard VILLIERS René DEVOS Eric BRAND Patrick UDRY Marie-Hélène PAILLOUX Béatrice POUTEIL-NOBLE Mercedes COHADE Laurent CARRIER Christophe VIANDAZ Fabrice POURRAZ

Urbanisme
<u>Adjoint délégué:</u> Gérard VILLIERS
Dominique DOLDO Claire ROCH Claudette GILLIER Joelle TISSOT Hélène WALL Pascale LEVET Eric BRAND Patrick UDRY Mercedes COHADE Laurent CARRIER Christophe VIANDAZ Fabrice POURRAZ

Information et communication
<u>Adjoint délégué:</u> Chantal DELAVENAY
Joelle TISSOT Eric BRAND Béatrice POUTEIL-NOBLE Mercedes COHADE Laurent CARRIER

Voirie et réseaux
<u>Adjoint délégué:</u> Gérard VILLIERS
Claudette GILLIER Marcel ANTHONIOZ-BLANC Hélène WALL Eric BRAND Patrick UDRY Mercedes COHADE Christophe VIANDAZ

Bâtiments, matériel et cimetière
<u>Adjoint délégué:</u> Gérard VILLIERS
René DEVOS Marcel ANTHONIOZ-BLANC Patrick UDRY Christophe VIANDAZ

MARPA
Dominique DOLDO Chantal DELAVENAY Claudette GILLIER Eric BRAND

3° **Elu** les membres de la commission d'appel d'offre (CAO) :

Membres titulaires	Membres suppléants
Dominique DOLDO	Claire ROCH
Chantal DELAVENAY	René DEVOS
Gérard VILLIERS	Mercedes COHADE

4°) **Elu** les délégués de la commune auprès du SIVU Espace nautique des Foron :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Chantal DELAVENAY - Hélène WALL	- Gérard VILLIERS - Joelle TISSOT

5°) **Désigné** Monsieur Patrick UDRY pour siéger au collège des communes sous concession ERDF du secteur de Bonneville du SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie).

6°) **Fixé** à 43% de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire des traitements de la Fonction publique pour le Maire et à 16,5% de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire des traitements de la Fonction publique pour les adjoints le montant des indemnités de fonction des élus.

7°) **Déterminé** les orientations et les crédits ouverts pour la formation des élus.

8°) **Fixé** à douze le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale (CCAS), dont six élus par le Conseil municipal en son sein et six désignés par arrêté de Monsieur le Maire.

9°) **Elu** les membres du Conseil municipal siégeant au Conseil d'Administration CCAS :

- Madame Chantal DELAVENAY
- Madame Joelle TISSOT
- Madame Pascale LEVET
- Madame Béatrice POUTEIL-NOBLE
- Madame Mercedes COHADE
- Monsieur Laurent CARRIER

10°) **Donné** un avis favorable à la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) déposée par la société LALLIARD Industries sur la commune d'Eteaux, dans la ZA intercommunale du Pays Rochois.

11°) **Donné** un avis favorable à la demande d'autorisation au titre des ICPE déposée par la société Recycling System Box (RSB) sur la commune d'Amancy, dans la ZA de Pierre Longue.

12°) **Approuvé** la convention d'accompagnement à passer avec la Mutualité Sociale Agricole Service Ardèche Drôme Loire et la commune d'Arenthon, pour le projet de création d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) sur la commune d'Amancy.

13°) **Approuvé** l'échange de terrain entre la commune et Madame Josiane DUNAND au Pont de Foron, dans le cadre des travaux de création d'un passage piétons souterrain.

14°) **Décidé** le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » au SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie)

15°) **Approuvé** la convention de servitude à passer avec ERDF pour la pose d'un câble basse tension souterrain sur la parcelle A n° 1405 appartenant au domaine privé de la commune.

16°) **Accepté** la remise gracieuse de pénalités de retard pour le paiement des taxes d'urbanisme du permis de construire n° 74 007 09 C0034

Monsieur le Maire a informé l'assemblée qu'une réunion publique aurait lieu le jeudi 15 mai 2014 à 20 h à la salle polyvalente, afin de présenter à la population le projet de création d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées porté par les communes d'Amancy et d'Arenthon en lien avec la MSA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

Fait à AMANCY le 16 avril 2014.

Le Maire,

Patrick ROSNOBLET.